

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 5 JUILLET 2021 à 18h00

Date de convocation : 21 juin 2021

Délibération
N°C2021_163

Membres en exercice :	77
Votants :	63
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : JANSANA Jean-Marc

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PENET Yves ; HERAS Guillaume ; MALQUIER Bertrand

EXCUSES : ABED Yamina ; ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; BOTHOREL Anouk ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; COURREGES Jean-Pierre ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIO Jean-Louis ; RIVEL Jean-Luc

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; BELART Xavier (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; HERAS Guillaume (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; LAPALU Christian (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; PENET Yves (jusqu'à la délibération C2021_140) ; PY Michel (délibérations C2021_159 et C2021_160)

EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CODORNIU Didier ; COUSIN Sylvie ; FAURAN Jean-Paul ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; TUBAU Marcel ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; ALVAREZ Jean-Michel (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; BELART Xavier (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; LAPALU Christian (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; PY Michel (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Transports

OBJET : TRANSPORTS – Avenant n°2 – Convention de délégation de compétence d'organisation de services de transports scolaires avec la Région Occitanie

Depuis le 1^{er} septembre 2017, en délégation de compétence approuvée par délibération N°C2018_17, le Grand Narbonne assure, pour le compte de la Région Occitanie, les services de pré et post acheminement de transport scolaire sur le trajet Sigean ⇔ Narbonne pour les élèves des communes de Feuilla et Fitou.

N°C2021_163

Cette possibilité n'est offerte que dans la limite des places disponibles à bord des véhicules mis en place pour les besoins propres du Grand Narbonne et la Région bénéficie, de ce fait, de la gratuité du service.

Le 12 septembre 2019, l'avenant 1 de cette convention de délégation a été approuvé pour prolonger le service jusqu'au 31 août 2021.

Il est proposé de modifier à nouveau la durée, par la conclusion d'un avenant 2 prévoyant la possibilité de reconduction tacite, par période d'un an, jusqu'au 31 août 2022.

Les autres stipulations de la convention visée restent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'adopter l'avenant N°2 à la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire avec la Région Occitanie tel que ci-annexé,
- De préciser que les services ne seront offerts que dans la limite des places disponibles au sein des véhicules effectuant les dessertes pour les besoins propres du Grand Narbonne,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment l'avenant précité.

Pièce jointe à la délibération :

Avenant N°2

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 16/7/2021
et de sa publication**

le : 16/7/2021

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

